

Public-cible :

Cette police ne couvre que le risque de conflit juridique lié à l'exploitation d'un ou de plusieurs bateaux fluviaux. Elle s'adresse surtout aux personnes physiques et aux personnes morales dont l'activité professionnelle ou l'objet social consiste principalement à assurer le transport rémunéré de marchandises sur les eaux intérieures des territoires belge, néerlandais, luxembourgeois, suisse, français et allemand.

Besoins :

Cette police assure la défense en justice des intérêts des assurés, dans l'optique, dans un premier temps, de parvenir à un règlement amiable extrajudiciaire. La garantie rembourse les honoraires et frais d'un avocat librement choisi lorsque Euromex ne peut parvenir à un règlement amiable satisfaisant et qu'une action en justice a des chances d'aboutir.

Les assurés :

- le preneur d'assurance.
- le propriétaire/armateur/détenteur/exploitant du navire assuré.
- les gérants et administrateurs.
- les membres de la famille aidants habitant sous le même toit ou ceux du (des) gérant(s).
- les travailleurs salariés, aidants, bénévoles, stagiaires ainsi que les intérimaires employés dans l'exécution de leur contrat de travail ou de leur tâche.

Vos héritiers sont également assurés, mais uniquement en leur qualité d'héritiers. Ils ne sont pas assurés pour leurs dommages personnels.

Garanties et litiges assurés :

	GARANTIES	Limite en €	Délai de carence	Seuil en €	Territoire
	<i>Garantie Euromex</i>	<i>2.500 / constitution</i>	-	-	<i>Belgique</i>
GENERALITES	<i>Paiement franchise RC et avance quittance indemnité</i>	-	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Insolvabilité</i>	<i>15.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Caution</i>	<i>15.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Avance de fonds</i>	<i>20.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Assistance Commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence</i>	-	-	-	<i>Belgique</i>
NAVIGATION INTERIEURE	<i>Défense pénale avec assistance Salduz</i>	<i>50.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	Garantie principale				
	<i>Procédure disciplinaire</i>	<i>50.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Recours civil sur base extracontractuelle</i>	<i>50.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Défense contre l'action d'un tiers</i>	<i>50.000</i>	-	<i>350</i>	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Conflit avec assureur dégâts matériels du navire</i>	<i>20.000</i>	-	-	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Conflit avec autres assureurs</i>	<i>15.000</i>	<i>3 mois</i>	<i>350</i>	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Conflit avec les autorités administratives</i>	<i>15.000</i>	<i>6 mois</i>	<i>350</i>	<i>Etat membre de l'UE</i>
	<i>Conflit avec les autorités fiscales</i>	<i>15.000</i>	<i>12 mois</i>	<i>350</i>	<i>Etat membre de l'UE</i>
<i>Conflit avec fournisseur de biens et services</i>	<i>15.000</i>	<i>3 mois</i>	<i>500</i>	<i>Etat membre de l'UE</i>	
Garanties optionnelles	<i>Contrats de transport</i>	<i>7.500</i>	-	<i>500</i>	<i>Benelux, Suisse,</i>
	<i>Droit du travail et droit social</i>	<i>15.000</i>	<i>3 mois</i>	<i>350</i>	<i>France, Allemagne</i>

Conditions générales :

FAV102011

Conditions particulières sur mesure :

Navigationintérieure112015

Restrictions :

La police n'intervient pas pour tous les litiges. Les restrictions sont énumérées sous la rubrique « Ne sont jamais assurés » des conditions particulières. Elles portent généralement sur des situations qui revêtent un caractère exceptionnel (inondation, catastrophe nucléaire, terrorisme...) ou dans lesquelles un assuré a largement contribué à la survenance du litige (fraude, agression, défaut de paiement pur, reprise de dettes...). Les litiges nés avant la prise d'effet de la police ne sont jamais assurés. Ceci vaut également lorsqu'au moment de la souscription, un assuré avait connaissance des faits à l'origine du litige.

Exemples d'application :

- DEFENSE PENALE**
- *L'assuré fait l'objet de poursuites pénales pour avoir heurté accidentellement l'estacade du port. Euromex mandate un avocat et l'assuré obtient une suspension de la peine.*
 - *L'assuré doit livrer une cargaison de déchets à une usine située à Charleroi. L'usine n'étant pas encore opérationnelle, le commandant ne peut décharger. Le Procureur du Roi ordonne de pratiquer une saisie-arrêt conservatoire. L'assuré consulte un avocat, dont l'intervention permet de faire lever la saisie et d'éviter les poursuites pénales. Euromex s'acquitte des honoraires et frais de l'avocat.*
- PROCEDURE DISCIPLINAIRE**
- *Après un accident de navigation, votre commandant est appelé à comparaître devant le Collège disciplinaire néerlandais en matière de navigation, qui pourrait bien prononcer sa suspension. Le commandant consulte un avocat, qui parvient à limiter la peine à une suspension conditionnelle. Euromex s'acquitte des honoraires et frais de l'avocat.*
- RECOURS CIVIL SUR BASE EXTRA CONTRACTUELLE**
- *Le navire, amarré, de l'assuré, est heurté par le navire de la partie adverse. Les frais d'expertise contradictoire sont payés par l'assureur Dégâts matériels. Euromex charge un avocat de réclamer au tiers responsable le remboursement de la franchise relative aux dégâts à l'hélice et à l'immobilisation.*
 - *Le navire de l'assuré est immobilisé dans une écluse, dont le gardien s'est trompé dans ses instructions. L'avarie est importante. L'eau qui pénètre dans le bateau provoque le pourrissement de la cargaison. L'assureur Dégâts matériels charge un expert d'évaluer les dégâts. Il intervient pour le montant des avaries, tandis que l'assureur P&I rembourse les dommages subis par la cargaison. Euromex se charge de récupérer les frais d'immobilisation auprès du responsable du gardien de l'écluse.*
- DEFENSE CONTRE L'ACTION D'UN TIERS**
- *L'assuré oublie d'enclencher ses signaux de brume : le navire qui le suit le heurte par l'arrière. Son armateur se retourne contre l'assuré. Les deux parties ont le même assureur RC, ce qui engendre un conflit d'intérêts. Euromex prend en charge les frais de défense de l'assuré.*
- CONFLIT AVEC ASSUREUR DEGATS MATERIELS DU NAVIRE**
- *Alors qu'il transporte des marchandises, l'assuré heurte un autre navire. L'assureur RC rembourse les dommages à cet autre navire. L'assureur Dégâts matériels rembourse les dommages de l'assuré lui-même. L'indemnité proposée par l'expert de l'assureur Dégâts matériels est toutefois insuffisante : elle ne permet pas de faire réparer le bâtiment dans les règles de l'art. Euromex mandate un expert, qui conclut à un montant nettement plus élevé. L'assureur Dégâts matériels paie par conséquent une indemnité correcte.*
- CONTRATS DE TRANSPORT**
- *L'assuré conclut un contrat d'affrètement pour des marchandises qui doivent être chargées à Ougrée. Avant cela, il doit décharger sa cargaison précédente à Herstal. Or, la grue, à Herstal, est en panne, si bien que l'assuré arrive en retard à Ougrée. La partie adverse résilie unilatéralement le contrat. Dans la mesure où il s'agit d'un cas de force majeure, l'assuré a droit à une indemnité pour faux fret. Il charge Euromex d'obtenir cette indemnité en son nom.*
- DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL**
- *Vous licenciez pour motif grave un membre de l'équipage qui s'est montré plusieurs fois agressif envers ses collègues. Il saisit le tribunal, devant lequel il conteste votre décision.*

Informations légales :

Publicité:

Pour ce qui concerne les risques belges, le droit belge est d'application et les tribunaux belges sont compétents. Le contrat d'assurance est valable pour une durée d'un an et est reconduit tacitement sauf en cas de résiliation dans les délais. La procédure de réclamation auprès d'Euromex est présentée sur le site www.euromex.be. La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site www.ombudsman.as.

Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions du contrat d'assurance. Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à l'intermédiaire d'assurance.

Euromex SA:

Euromex, Generaal Lemanstraat 82-92 – 2600 Berchem (siège social) et Rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert, RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, propose exclusivement des assurances de protection juridique.

Politique des conflits d'intérêts Euromex

Euromex respecte les règles de conduite fondamentales MiFID au moment de proposer ou de conclure des contrats d'assurance. Pour ce faire, elle se mobilise de manière loyale, équitable et professionnelle en faveur

des intérêts de ses clients.

Mais, comme tout organisme financier, Euromex peut aussi être confronté à des conflits d'intérêts. Voilà pourquoi – conformément aux dispositions légales – elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique vise à "mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour identifier, prévenir ou en cas d'échec, gérer les conflits d'intérêts d'une manière ne portant pas préjudice aux intérêts des clients". Des mesures organisationnelles sont mises en pratique par un certain nombre de procédures spécifiques notamment en matière de procurations, surveillance, sécurisation de l'information, politique anti-fraude et formation des collaborateurs.

Parallèlement, Euromex a établi un code de conduite. Il s'agit d'un fil conducteur à suivre par tous les collaborateurs pour exercer les activités quotidiennes d'une manière intègre et autonome. Si un conflit d'intérêts survient quand même qui n'est pas suffisamment compensé par les mesures organisationnelles, elle vous informe pour que vous puissiez prendre des décisions en connaissance de cause.

Vous pouvez consulter la politique complète de gestion des conflits d'intérêts sur www.euromex.be sous la rubrique "Protection du consommateur". Vous préférez recevoir la version papier ou par voie électronique? Faites-le savoir à Euromex. Pour signaler un conflit d'intérêts éventuel, vous pouvez vous adresser au service Compliance (via compliance@euromex.be).

Communication

Langue	En fonction de votre choix, Euromex communique en français ou en néerlandais. Toutes les conditions, tous les contrats et documents sont à votre disposition tant en français qu'en néerlandais.		
Medium Contact	Vous pouvez communiquer avec Euromex soit par le biais de votre intermédiaire d'assurances, soit directement par téléphone, courriel ou courrier. Euromex peut également vous recevoir en ses bureaux ; les bureaux sont ouverts de 08 h 30 à 16 h 00. Vous pouvez nous joindre par téléphone de 08 h 30 à 17 h 00.		
	Generaal Lemanstraat 82-92 2600 Berchem		Rue E. Francqui 1 1435 Mont-Saint-Guibert
Production	03 451 45 51 polisbeheer@euromex.be		serviceproduction@euromex.be
Dossiers sinistres	Anvers 03 451 45 55 Fl Occ & Limbourg 03 451 45 56 Fl Orient & Brab-Flamand 03 451 45 57 National 03 451 45 60 Affaires pénales 03 451 45 58 schadebeheer@euromex.be	010 80 01 50	servicesinistres@euromex.be
Comptabilité	03 451 45 52 boekhouding@euromex.be		comptabilite@euromex.be

Contrôleurs

Euromex est placé sous le contrôle de l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA), Rue du Congrès 10-16, 1000 Bruxelles et de la Banque nationale de Belgique (BNB), Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.